



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit	40614
Identité du produit	Epoxease Mold Release
Autres moyens d'identification;	Epoxease Mold Release

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Industrial Mold Release

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Slide Products Inc. 430 Wheeling Road Wheeling, IL 60090
Initial Supplier Identifier:	CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EST PAS CONFORME SAUF ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ VEUILLEZ CONTACTER UN DISTRIBUTEUR CANADIEN POUR LE FICHIER FDS ENTIÈREMENT CONFORME
Secours	
Téléphone No	Emergency Telephone INFOTRAC 1-352-323-3500 (International) 1-800-535-5053 (North America)
Service clientèle:	Phone: 1-847-541-7220 Fax: 1-847-541-7986

## 2. Identification des dangers du produit

### Classification de la substance ou du mélange

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Organes cibles spécifiques: ()

**Éléments d'étiquetage****Danger**

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**[Prévention] :**

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

**[Réponse] :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si exposé ou concerné: consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON, ou un médecin en cas de malaise.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**[Stockage] :**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

**[Disposition] :**

Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

### 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
1-bromopropane Numéro CAS: 106-94-5 Synonymes : Aucune information disponible	55 - 65	Flam. Liq. 2;H225 Repr. 1B;H360FD STOT RE 2;H373 yeux Irrit. 2;H319 STOT SE 3;H335 peau Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H336	Pas de données disponibles.
Petroleum gases, liquefied Numéro CAS: 68476-86-8 Synonymes : Aucune information disponible	12 - 18	Press. Gas;H280 Flam. Gas 1;H220	Pas de données disponibles.
Kerosene (petroleum) Numéro CAS: 8008-20-6 Synonymes : Aucune information disponible	10 - 15	Asp. Tox. 1;H304	Pas de données disponibles.
Distillates (petroleum), hydrotreated light Numéro CAS: 64742-47-8 Synonymes : Aucune information disponible	5 - 10	Asp. Tox. 1;H304	Pas de données disponibles.
Naphthalenesulfonic acid, dinonyl-, calcium salt Numéro CAS: 57855-77-3 Synonymes : Aucune information disponible	1 - 5	peau Irrit. 2;H315 yeux Irrit. 2;H319 peau Sens. 1;H317	Pas de données disponibles.
Proprietary Wax Numéro CAS: 9002-88-4 Synonymes : Aucune information disponible	1 - 3		Pas de données disponibles.
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic Numéro CAS: 64741-97-5 Synonymes : Aucune information disponible	1 - 5	Non Classé	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

\*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

**Section 4. Premiers secours****Description des premiers secours**

**Généralités** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**Inhalation** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

**Yeux** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Peau** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

**Ingestion** En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Résumé** Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Risques d'anomalies de la reproduction ou de génétique. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

**Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires.

**Yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Peau** Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction**

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux :Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.

**Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

**Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.  
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Aucune information disponible  
Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

## Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
106-94-5	1-bromopropane	ACGIH	0.1 ppm
		Alberta	10 ppm TWA; 50 mg/m <sup>3</sup> TWA
		Colombie-Britannique	0.1 ppm TWA
		Manitoba	0.1 ppm TWA
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	0.1 ppm TWA
		Nouvelle-Écosse	0.1 ppm TWA
		Territoires du Nord-Ouest	10 ppm TWA 20 ppm STEL
		Nunavut	10 ppm TWA 20 ppm STEL
		Ontario	0.1 ppm TWA
		Île-du-Prince-Édouard	0.1 ppm TWA
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	10 ppm TWA 20 ppm STEL
Yukon	Aucune limite établie		
8008-20-6	Kérosène (pétrole)	ACGIH	200 mg/m <sup>3</sup> (P) Aerosol
		Alberta	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (as total Hydrocarbon vapour)
		Colombie-Britannique	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (application restricted to conditions with negligible aerosol exposures)
		Manitoba	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos
		Nouvelle-Écosse	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
		Territoires du Nord-Ouest	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels) 250 mg/m <sup>3</sup> STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)
		Nunavut	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels) 250 mg/m <sup>3</sup> STEL (as total Hydrocarbon vapour, listed under Kerosene/Jet fuels)
		Ontario	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (restricted to conditions where there is negligible aerosol exposure, as total hy
		Île-du-Prince-Édouard	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol expos
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (as total hydrocarbon vapour) 250 mg/m <sup>3</sup> STEL (as total hydrocarbon vapour)
		Yukon	Aucune limite établie
9002-88-4	Proprietary Wax	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		
57855-77-3	Naphthalenesulfonic acid, dinonyl-, calcium salt	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		
64741-97-5	Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		
64742-47-8		ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Colombie-Britannique	200 mg/m <sup>3</sup> TWA (application restricted to conditions with negligible aerosol exposures)
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
Yukon	Aucune limite établie		
68476-86-8	Petroleum gases, liquefied	ACGIH	Aucune limite établie
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m<sup>3</sup> OSHA PEL et 5 mg / m<sup>3</sup> ACGIH.

**Contrôles de l'exposition Respiratoire**

Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

**Yeux**

Lunettes de sécurité de protection recommandées.

**Peau**

Éviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

**Contrôles d'ingénierie**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de travail**

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Beige Aérosol pressurisé distribué sous forme de brouillard.
<b>Odeur</b>	Mild hydrocarbon Odour.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>pH</b>	Aucune information disponible
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	<-39°C / <-38°F
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	39°C / 103°F
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	> 1.3 minutes
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Nest pas applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	<b>Limite inférieure d'explosivité : 8.0%</b>  <b>Limite supérieure d'explosivité: 10.5%</b>
<b>Tension de vapeur (Pa)</b>	59 mm HG @ 21°C (70°F)
<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air=1)
<b>Densité</b>	1.19 (1=Water)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Nil
<b>Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Température de dégradation (°C)</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité (cSt)</b>	Aucune information disponible
<b>Oxidising properties</b>	Aucune information disponible
<b>Explosive properties</b>	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

**Section 10. Stabilité et réactivité****Réactivité**

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible

**Conditions à éviter**

Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles

**Matières incompatibles**

Aucune information disponible

**Produits de décomposition dangereux**

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

## Section 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
1-bromopropane - (106-94-5)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Petroleum gases, liquefied - (68476-86-8)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Kérosène (pétrole) - (8008-20-6)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Distillats légers (pétrole), hydrotraités - (64742-47-8)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Naphthalenesulfonic acid, dinonyl-, calcium salt - (57855-77-3)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Proprietary Wax - (9002-88-4)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic - (64741-97-5)	{calcoral}	{CalcDerm}	{CalcInhV}	{CalcInhDM}	{CalcInhG}

### Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
106-94-5	1-bromopropane	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Oui; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A3
8008-20-6	Kérosène (pétrole)	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	A3
9002-88-4	Proprietary Wax	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
57855-77-3	Naphthalenesulfonic acid, dinonyl-, calcium salt	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
64741-97-5	Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie
68476-86-8	Petroleum gases, liquefied	CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	Aucune limite établie

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2A	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	1B	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	2	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	---	Non applicable

**Voies d'entrée possibles :**

Aucune information disponible

**Symptômes et effets, aigus et différés :**

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Risques d'anomalies de la reproduction ou de génétique. Traiter de manière symptomatique

**Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Peau** Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L
1-bromopropane - (106-94-5)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Petroleum gases, liquefied - (68476-86-8)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Kérosène (pétrole) - (8008-20-6)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Distillats légers (pétrole), hydrotraités - (64742-47-8)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Naphthalenesulfonic acid, dinonyl-, calcium salt - (57855-77-3)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Proprietary Wax - (9002-88-4)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}
Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic - (64741-97-5)	{CalcFish}	{CalcCrust}	{CalcAlgae}

### Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

### Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

### Section 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

### Section 14. Informations relatives au transport

Lorsqu'il est expédié dans des conteneurs de 0,3 gallons (1 L) ou moins, ce matériau Peut-être reclassé conformément aux réglementations DOT 49 CFR 173.150 / IATA DGR instruction d'emballage Y341/ IMDG Code 3.4 comme : quantité limitée.

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	<b>TMD (transport terrestre national)</b>	<b>IMO / IMDG (transport maritime)</b>	<b>ICAO/IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	UN1950	UN1950	UN1950
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aerosols	Aerosols, inflammable (each not exceeding 1 L capacity)	Aerosols, inflammable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe:2.1</b> <b>Sous-classe:n'est pas applicable</b>	<b>Classe:2.1</b> <b>Sous-classe:n'est pas applicable</b>	<b>Classe:2.1</b> <b>Sous-classe:n'est pas applicable</b>
<b>Groupe d'emballage</b>	n'est pas applicable	n'est pas applicable	n'est pas applicable

#### Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

**Section 15. Informations réglementaires**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17 modifié le 2022-12-15) et la FDS contient toutes les informations requises par ces règlements.

**Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :**

1-bromopropane

Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Distillates (petroleum), solvent refined light naphthenic

Kérosène (pétrole)

Naphthalenesulfonic acid, dinonyl-, calcium salt

Petroleum gases, liquefied

**Liste extérieure des substances (LES):**

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

**Section 16. Autres informations****Date de révision de la fiche signalétique**

05/06/2025

<b><u>NFPA</u></b>	<b>Health Hazards</b> Not determined	<b>Flammability</b> Not determined	<b>Instability</b> Not determined	<b>Special Hazards</b> Not determined
<b><u>HMIS</u></b>	<b>Health Hazards</b> 2	<b>Flammability</b> 3	<b>Physical Hazards</b> 0	<b>Personal Protection</b> B

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être employées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant le l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

**Fin du document**